



# Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: évaluation des besoins de formation

Type de pratique: pratique prometteuse

Pays: Angleterre

Avril 2014

<b>Intitulé de la pratique</b>	Évaluation du programme complet du <i>Mental Health Tribunal</i>
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>En <b>Angleterre</b>, le <i>Mental Health Tribunal</i> (juridiction statuant en matière de santé mentale; le pays de Galles a son propre <i>Mental Health Tribunal</i>) propose à ses titulaires d'une charge judiciaire un programme annuel d'activités de formation couvrant toute une série de sujets pertinents. Tous ces titulaires sont tenus d'assister à deux journées de formation par an. Le programme de formation du <i>Mental Health Tribunal</i> est régulièrement révisé par son comité national de formation, et son contenu est modifié pour permettre d'aborder de nouveaux sujets. L'évaluation détaillée de chaque activité de formation est adaptée et est réalisée à l'aide d'un questionnaire en ligne rempli par les titulaires d'une charge judiciaire y ayant participé. Cette évaluation de chaque cours pour toutes les sessions (et de la mesure dans laquelle les objectifs du cours ont été atteints) est ensuite analysée par le comité national de formation.</p> <p>Il a toutefois été reconnu que, bien qu'il constitue un élément essentiel de l'assurance qualité et un moyen important permettant de faciliter le retour d'information au comité national de formation, ce processus de retour d'information habituel et centré sur les activités fournissait trop peu de renseignements sur la mesure dans laquelle le programme <i>dans son ensemble</i> permettait de répondre aux besoins des membres ainsi que sur les éventuels changements qui pourraient s'avérer nécessaires pour remédier à toute lacune au niveau du style et du fond du programme actuel et de l'approche de la formation.</p> <p>En conséquence, en 2012, le <i>Mental Health Tribunal</i> a organisé une</p>

	<p>évaluation de l'intégralité de son programme (plus de 1 000 titulaires de charge judiciaire relèvent du <i>Tribunal</i>). Celle-ci a été réalisée au moyen d'un questionnaire en ligne et d'une analyse des données en vue a) d'examiner les formations qui ont été dispensées aux membres de la juridiction et b) d'améliorer le contenu et la qualité des formations à dispenser à l'avenir. Même si les différents cours de formation avaient déjà été évalués de manière structurée, les responsables du programme ont voulu approfondir l'analyse et pouvoir se forger une meilleure idée des formations proposées et de la manière dont elles sont assurées au sein du <i>Tribunal</i>.</p> <p>Certaines questions portaient sur des aspects pratiques, d'autres sur les formats de cours préférés des titulaires d'une charge judiciaire (par exemple, le point de savoir si des activités de formation devraient être proposées à tous les membres du <i>Tribunal</i> ou si certains cours devraient cibler des groupes spécifiques de spécialistes), et d'autres encore sur des aspects tels que le style, le rythme, le niveau, l'équilibre et la qualité perçue du programme dans son ensemble.</p>
<p><i>Coordonnées de l'institution</i></p>	<p>École de la magistrature (<i>Judicial College</i>)  Ministère de la justice, 102 Petty France  Londres SW1H 9LJ  Royaume-Uni  Téléphone: + 44 203 334 0700  Fax: + 44 203 334 5485  Courriel: <a href="mailto:magistrates@judiciary.gsi.gov.uk">magistrates@judiciary.gsi.gov.uk</a>  Site internet: <a href="http://www.judiciary.gov.uk/training-support/judicial-college">http://www.judiciary.gov.uk/training-support/judicial-college</a></p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Le questionnaire a été très bien accueilli et, donnant suite aux conclusions tirées, l'équipe de formation du <i>Tribunal</i> est en train d'adapter certains aspects du programme dans son ensemble afin de tenir compte des avis des membres. Cette évaluation doit donc toujours être considérée comme une <b>PRATIQUE PROMETTEUSE</b>.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)